



Programme politique du M.C.C.



Partenariat avec le
Rassemblement UMP

Mandature 2009-2014

« La prochaine mandature de la génération 2009-2014 sera celle où il pourra être décidé d'exercer d'importantes compétences (enseignement secondaire, sécurité civile, droit civil et commercial etc...), le calendrier, et les modalités. Ce sera celle aussi où devra être préparée et décidée la suite à donner à l'accord de Nouméa, et notamment l'organisation d'un scrutin d'autodétermination qui pourrait intervenir dès 2014 ».

Pierre FROGIER

« Le Rassemblement a signé l'accord de Nouméa pour que la Nouvelle-Calédonie reste dans la France, parce que la grande majorité des calédoniennes et des calédoniens est attachée aux valeurs de la France et de la République, parce que « la France ce n'est pas une race, ce n'est pas une ethnie. La France, ce sont des valeurs communes partagées par des peuples d'origines différentes »

Nicolas SARKOZY

« Dans toute typologie de société, on peut aisément constater, lorsqu'on fait de la politique, deux types d'individus ou de comportements. Il y a celui qui a décidé, par son action de participer activement à la réflexion pour la construction d'une vie meilleure, en d'autres termes, d'être acteur du changement ou tout simplement, de faire l'histoire et il y a celui qui, en revanche, a finalement baissé les bras, laissant aux autres le sort de son destin et qui, en quelque sorte, a fait le choix délibéré de subir l'histoire. Le MCC s'est résolument rangé parmi les gens qui en veulent et qui ont tout simplement décidé d'écrire une page de l'Histoire de la Nouvelle Calédonie »

Aukusitino MANUOHALALO

« Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté ».

Déclaration universelle des Droits de l'homme 1948, article 25

SOMMAIRE

	: Mot du Président	: Page 4
	: Les grands axes d'un programme commun	: Page 5
I	: Pour une jeunesse éduquée et formée	: Page 5
1°)	: L'enseignement primaire et secondaire	: Page 5
2°)	: L'enseignement supérieur	: Page 6
3°)	: La formation par le dispositif cadre à venir	: Page 7
II	: La biodiversité et le développement durable	: Page 8
	: L'environnement, un défi permanent	: Page 8
III	: L'amélioration des conditions de vie	: Page 9
1°)	: Le logement social et la résorption de l'habitat insalubre et spontané	: Page 9
2°)	: La situation des retraites en Nouvelle Calédonie	: Page 10
3°)	: L'insertion des jeunes et la lutte contre l'insécurité	: Page 10
IV	: Le développement économique durable	: Page 12
1°)	: Vers une prospérité durable et partagée	: Page 12
a -	: Les conditions requises pour une gestion saine des finances publiques	: Page 13
b -	: Le pouvoir d'achat	: Page 13
2°)	: La question de l'emploi local	: Page 14
3°)	: Relancer l'économie locale par des actions en faveur des entreprises	: Page 15
4°)	: Le secteur du tourisme à développer	: Page 15
V	: la culture et la question identitaire	: Page 17
1°)	: La culture et la sauvegarde des traditions	: Page 17
2°)	: la question de l'identité culturelle	: Page 17
V II	: La coopération avec les collectivités française	: Page 19
	: L'accord particulier avec Wallis et Futuna	: Page 19
	: Le partenariat avec la Polynésie Française	: Page 27
	Conclusion	: Page 28

MOT DU PRESIDENT DU MCC

En prévision de l'échéance électorale du 10 mai 2009, qui va consister au renouvellement des membres des assemblées provinciales et du congrès de Nouvelle Calédonie et afin de mieux définir les grands axes du projet politique du Mouvement des Citoyens Calédoniens (MCC), il a été primordial pour les responsables du mouvement, de donner la plus grande transparence sur les principales actions que nous entendons mener dans la démarche partenariale engagée avec le Rassemblement UMP.

En effet, c'est sans contrainte que le MCC a fait le choix responsable et volontaire de se joindre à la démarche d'ouverture de l'une des principales composantes politiques du territoire de la Nouvelle Calédonie.

C'est également en toute connaissance de cause que le MCC a tout naturellement rejoint ce grand parti politique calédonien, pour travailler et livrer ensemble, le combat politique pour la construction d'un avenir meilleur et pour le bien de l'intérêt général.

Enfin, c'est en conscience et sur une convergence de valeurs, que le MCC a décidé de s'engager avec le Rassemblement UMP, pour réaffirmer la volonté de la majorité des hommes et des femmes de ce pays, à rester dans les voies de l'identité calédonienne dans la France, dans le cadre d'une communauté française du Pacifique, qui garantirait constitutionnellement l'union de la Nouvelle-Calédonie avec la France, dans le respect de sa diversité et de sa personnalité.

La démarche du Rassemblement UMP tout au long de l'année 2008, à consulter les calédoniens à travers l'organisation des conventions thématiques, en associant ainsi à la réflexion l'ensemble des acteurs de la société civile, a finalement permis au plus grand nombre de la population d'entrevoir les signes tangibles et les prémisses d'un changement, tout comme la volonté unanime d'un renforcement du rôle de l'Etat en Nouvelle-Calédonie, à garantir les droits fondamentaux de chacun et le respect des libertés publiques.

Nous saluons sincèrement l'initiative de cette consultation populaire, et fondons l'espoir pour que les résolutions issues de toutes ces thématiques puissent trouver leur application effective dans une Calédonie rassérénée, consciente des enjeux et prête au dialogue dans les voies tracées d'un destin et d'un avenir commun.

Fort de toutes ces orientations, nous avons tenu à réaffirmer avec force et vigueur, notre engagement au côté du Rassemblement UMP, notre adhésion aux valeurs républicaines.

Aussi, nous tenons à exprimer ici, notre profond désir à vouloir travailler ensemble, et c'est la raison pour laquelle, nous avons tenu à préciser dans le présent document les éléments spécifiques et les orientations particulières qui nous semblent essentiels de porter à la connaissance de celles et ceux qui souhaitent davantage de renseignements sur notre action politique, en particulier aux militants du Rassemblement UMP.

Enfin, dans cette synergie d'actions avec le Rassemblement UMP, nous tenons à revendiquer notre statut de « partenaire actif », animé par nos convictions et par notre force à faire des propositions dans l'élaboration en commun des politiques publiques indispensables à la conduite et à la gestion des grands projets structurants de la Nouvelle Calédonie, en cours et à venir.

Aukusitino MANUOHALALO

LES GRANDS AXES D'UN PROGRAMME COMMUN

I – POUR UNE JEUNESSE EDUQUEE ET FORMEE

1°) - L'enseignement primaire et secondaire :

- Sur le domaine de l'éducation, le Rassemblement UMP souhaite la mise en place d'une école de la réussite et d'une formation tout au long de la vie, et pour ce faire, il s'agira de :
 - Créer l'école de la réussite par la continuité entre le primaire et le secondaire, le recentrage sur les matières fondamentales (français, mathématiques), l'apprentissage des valeurs, l'aide personnalisée aux élèves en difficulté, la création d'internats d'excellence.
 - Définir un projet pour l'école décidé par le congrès à la majorité des trois-cinquièmes. Le critère sera celui de l'intérêt des élèves et de leurs familles. L'Etat restera compétent pour la délivrance des diplômes et donc pour la définition et l'élaboration des programmes, la formation et la qualification des enseignants du secondaire, le contrôle pédagogique et l'évaluation. La compétence pourra faire l'objet d'une coresponsabilité entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie dans le cadre d'une académie.
 - Ouvrir un droit à la formation tout au long de la vie, créer des écoles de la deuxième chance, développer la formation en alternance et l'apprentissage pour améliorer la qualification des jeunes et donc promouvoir l'emploi local.
- Le MCC est en phase avec le projet politique du Rassemblement-UMP, qui consiste à imaginer les voies et moyens d'être pleinement français et calédoniens en 2030 grâce à l'accord de Nouméa et ce, dans le cadre d'une nouvelle Union française ou d'une Communauté française du Pacifique. **L'école est au cœur de ce projet. Elle en détient les principales clés. Et c'est à l'école, au collège, au lycée, à l'université que se forgera la communauté de valeurs et de destin sans laquelle rien ne sera possible.**
- Pour le MCC, l'accord de Nouméa ne trouvera pleinement son sens, que si l'on progresse vers l'égalité des chances et l'accès de tous à la formation. C'est la raison pour laquelle, le MCC souhaite compléter la réflexion par des actions concrètes, à engager sans délai et notamment, en faveur des familles défavorisées, exclues des politiques publiques en cours. Pour cela, il faudra impérativement :
 - Favoriser au même titre que les langues vernaculaires kanak, l'apprentissage et l'enseignement dans le primaire et le secondaire des langues vernaculaires des minorités visibles : wallisien, futunien, tahitien, javanais, chinois, vietnamien, ni-vanuatu, antillais, Le fait de le limiter à la seule communauté mélanésienne rend précisément la portée de l'accord de Nouméa dans ce domaine, discriminatoire.
 - Permettre à tous les élèves de parler plusieurs langues mais d'abord et avant tout, offrir à ceux qui le souhaitent d'apprendre la langue d'origine, de ses ancêtres.

Programme politique du M.C.C.

- Permettre une plus grande transparence dans l'orientation des élèves issus de ces milieux défavorisés lors des conseils de classe et d'orientation. Ainsi, un très grand nombre d'enfants sont orientés, trop facilement, dans les filières techniques ou technologiques, alors qu'ils ont le potentiel à suivre une filière d'enseignement général. Il est donc indispensable de créer un vrai service d'orientation, en phase avec les besoins du monde du travail et de la société calédonienne.
- Renforcer et répartir équitablement le temps consacré à l'enseignement général dans les filières technologiques, professionnelles et dans l'apprentissage, pour ménager des passerelles vers l'enseignement général.
- Au même titre que le juvénat lycéen Garnier, il est primordial d'étendre ce concept et créer d'autres juvénats (internats de réussite éducative temps plein ou « trois quarts ») destinés à offrir de bonnes conditions de travail, aux enfants issus de familles défavorisées ou de quartiers en difficulté qui veulent réussir.
- Créer, dans les quartiers sensibles du grand Nouméa, des programmes de préparation à l'école, pour les enfants de deux ans, centrés sur l'acquisition du langage et l'accompagnement des parents (école des parents).
- Organiser des études dirigées dans tous les établissements de Nouvelle Calédonie après les cours pour les familles qui le souhaitent et en particulier, à l'attention des enfants dont les familles vivent dans les habitats spontanés (cabanos) à proximité de la ville. Cela contribuera inéluctablement à lutter contre l'échec scolaire.
- Conforter l'autorité des enseignants et proposer aux enseignants de nouvelles missions et les rémunérer en conséquence : études dirigées, présence dans les établissements, soutien individualisé...
- Faciliter la démarche des parents à inscrire prioritairement les enfants du pays dans les établissements scolaires de leur choix.
- Exiger de tous les établissements scolaires du territoire, le respect d'un équilibre dans la composition sociale et géographique des effectifs.
- Instituer un tutorat entre les élèves issus de quartiers sensibles (périphériques du Grand Nouméa) ou en situation difficile et des étudiants de l'université et jeunes actifs.
- Multiplier par deux la place du sport à l'école et renforcer l'éducation culturelle et artistique.
- Créer davantage de classes préparatoires aux grandes écoles dans les lycées du territoire afin d'offrir aux élèves des familles qui veulent s'en sortir, d'avoir des chances d'un avenir meilleur et des débouchés plus intéressants et permettre aux élèves des filières d'enseignement technologique et d'enseignement professionnel d'accéder à des « grandes écoles » dans leurs domaines.

2°) - L'enseignement supérieur :

Le MCC est aussi du même avis que le Rassemblement UMP pour que l'enseignement supérieur reste de la compétence de l'Etat.

Le MCC souligne que la réforme engagée par le Gouvernement Fillon à travers l'action de Mme PECRESSE, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, est importante et vise à rendre les universités plus attractives et plus ouvertes au monde de l'entreprise, à généraliser l'autonomie pour offrir aux étudiants les meilleures conditions d'études et aux professeurs les meilleures conditions d'enseignement et de recherche.

Programme politique du M.C.C.

En effet, l'université de la Nouvelle-Calédonie et nos étudiants ne doivent pas rester à l'écart de cette réforme fondamentale, mais adapter le nombre de places dans chaque filière en fonction de la réalité des débouchés du territoire.

Il faudra aussi que l'université de la Nouvelle-Calédonie puisse créer des filières de la deuxième chance pour donner à chacun la possibilité d'entreprendre ou de reprendre des études supérieures pendant sa vie professionnelle ou de changer de métier par une formation adaptée.

Enfin, l'université de la Nouvelle Calédonie devra s'adapter en relation avec les collectivités à l'élaboration d'un plan massif et immédiat en faveur de la création de logements étudiants.

3°) – La formation par le dispositif cadre avenir

Les statistiques et les résultats annuels des différentes promotions du programme « cadre avenir » sont encourageants et démontrent le succès et la pertinence de ce dispositif de formation.

Néanmoins, et bien qu'il soit clairement défini dans les textes des accords de Matignon et de Nouméa, ce programme de rééquilibrage par le biais de la formation, destinée à former prioritairement des jeunes cadres mélanésiens à des postes de responsabilité, favorise malgré tout et entretient une certaine forme d'exclusion.

Pour cela, le MCC souhaite vivement qu'un plus grand nombre de jeunes non-kanaks issus des autres communautés (minorités visibles) puissent accéder et bénéficier de ce dispositif de formation, sans tenir compte des quotas instaurés au niveau de la sélection des dossiers.

*
* * *

II – LA BIODIVERSITE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'environnement, un défi permanent

Le MCC est en parfaite osmose avec le Rassemblement UMP lorsqu'il s'agit de la protection de notre environnement. La Nouvelle-Calédonie se doit d'être exemplaire dans ce domaine et notamment, à faire de la protection et de la mise en valeur de la biodiversité, un objectif permanent et prioritaire des politiques publiques et du comportement quotidien de chacun.

A ce sujet, il importe aux groupes industriels miniers (SLN, Vale Inco – Koniambo SAS) d'assurer effectivement la plus grande transparence dans l'information des grands projets industriels et leurs incidences sur l'environnement et que l'on puisse sans hésitation, impliquer les associations et les populations concernées.

Ainsi et tout comme le Rassemblement UMP, il convient d'avoir une politique cohérente et harmonisée sur la lutte contre le gaspillage et encourager les économies d'énergie, fixer un objectif de 20% d'énergies renouvelables à 10/15 ans ; faire de la gestion de l'eau et de l'assainissement une priorité des collectivités publiques ; généraliser le tri des déchets et leur recyclage, créer un pôle de compétitivité sur les écosystèmes insulaires.

Le MCC pense qu'il est urgent de prendre conscience de la confusion entre les notions de "niveau de vie" et de "qualité de vie". Il est tout aussi urgent de redonner à la "qualité de vie" un sens collectif, qui ne se réduise pas une simple agrégation des préférences individuelles mais qui intègre la prise en compte d'un rapport éclairé aux autres, à la nature et à soi-même, à "l'harmonie entre les humains, et l'harmonie entre les humains et la nature".

Pour le MCC, la stratégie des politiques publiques à mettre en place en matière d'environnement s'inscrit dans le respect des modes de vie mais également du cadre de vie.

L'environnement jouit d'un cadre jusqu'ici préservé mais reste néanmoins fragile en raison de l'exiguïté de l'archipel, des méfaits d'un urbanisme non maîtrisé, des désordres causés par des conditions climatiques parfois extrêmes (ruissellements, écoulements boueux...), des conséquences néfastes de l'inflation des pratiques coutumières (défrichages et pratiques du brûlis...) et de comportements irrespectueux (pillage du lagon...). L'événement de la société de consommation et de l'économie marchande a son lot de méfaits : la production de déchets.

Ces dégradations et agressions contre le milieu naturel doivent être contrôlées et maîtrisées pour que le projet de développement n'hypothèque pas le lendemain des générations à venir.

Enfin, le MCC entend participer activement à la lutte contre les pollutions et nuisances, car pour le mouvement, la réflexion sur les bases d'un développement économique ne pourra se faire sans la prise en considération d'un cadre environnemental jusqu'ici préservé. En effet, la novation des modes de vie s'accompagne d'une augmentation de la production des déchets solides et d'eaux usées pouvant être eux-mêmes à l'origine de méfaits sur la qualité des sols ou engendrer des effets irréversibles sur la qualité des ressources en eau et de la nappe phréatique.

Le MCC souhaite ardemment que des actions d'envergure soient menées et prises par les collectivités responsables dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets, de l'épuration des eaux usées, ainsi que de l'acquisition de moyens de suivi et d'évaluation.

*
* *

III - L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE

1°) - Le logement social et la résorption de l'habitat insalubre et spontané

Le MCC est encore une fois en phase avec les orientations du rassemblement UMP dans ces domaines essentiels sur les conditions de vie afin d'inciter à plus de solidarité, de responsabilité et de dignité.

Pour le MCC, la Nouvelle Calédonie s'inscrit dans un contexte spécifique où la majeure partie de la population est jeune, où le problème de l'emploi est latent et où les produits et les fruits de la croissance ne profitent qu'à une poignée d'individus.

Dans ce cadre, la création de conditions favorables au développement ne doit pas occulter ces réalités mais les intégrer. La recherche d'un équilibre entre ceux qui accèdent au progrès et à ses attributs, et ceux qui en sont les potentiels « exclus », constitue nécessairement une préoccupation capitale des pouvoirs publics territoriaux et étatiques.

La poursuite de la politique de l'habitat social, la révision des dispositifs d'aides sociales, ainsi que la création de conditions favorables à la prise en charge d'un certain nombre de risques participent à la recherche de cet équilibre.

- Le MCC tient à prendre l'exemple de la communauté wallisienne et futunienne, rappelant que la taille des ménages wallisiens et futuniens est particulièrement importante puisque 50% des familles ont plus de 5 enfants (la moitié de ce nombre ayant plus de 10 enfants).
- Les statistiques de l'ISEE en 2000 indiquaient que ces familles vivaient en général dans des logements insalubres et précaires. Mais surtout l'on déplore une sur-occupation par logement : 2.770 logements pour 17.763 wallisiens et futuniens, soit une moyenne de près de 7 personnes par logement. Celle-ci est de 2,75 chez les européens et de 5 chez les mélanésiens.
- Dans le cadre du contrat de ville qui a marqué le développement du parc de logements sur Nouméa et sa banlieue, l'on peut dire que les conditions de logement de la communauté wallisienne et futunienne se sont améliorées (en 1989, 50% des logements occupés par des wallisiens et futuniens comportaient au maximum 2 pièces, aujourd'hui ce ratio est tombé à 12,67% et près de 17% des logements sont constitués de 5 pièces, 24% de 4 pièces et 21 % de 3 pièces). Néanmoins, les loyers sont encore trop chers, comparés au revenu moyen des ménages, et la communauté wallisienne constitue une part importante des squatters installés dans la périphérie de la capitale.

L'effort en faveur du logement social doit être poursuivi mais en organisant une meilleure concertation entre provinces, communes et bailleurs sociaux pour mieux anticiper les besoins en équipements publics et favoriser une meilleure insertion des populations. L'accès des classes moyennes au logement a été insuffisamment pris en compte, et devient de plus en plus difficile. L'amélioration de la situation passe par une lutte contre la spéculation foncière, le développement de partenariats public/privé, notamment avec la Caisse des Dépôts et Consignations (logements locatifs à loyers maîtrisés), et la diminution de tous les freins financiers, fiscaux et juridiques à l'accession à la propriété.

En effet, le MCC pense qu'il est indispensable de permettre l'accès populaire à la propriété par la création d'un prêt foncier à taux zéro, permettant de ne payer le terrain qu'après avoir achevé le remboursement du bâti.

La création d'un crédit d'impôt pour les intérêts des crédits immobiliers au profit des classes moyennes et modestes serait une aubaine pour les revenus modestes, ainsi que des solutions à généraliser le crédit hypothécaire, afin de permettre l'accès de tous au crédit immobilier même sans mise de fonds initiale. Toutes ces mesures permettraient effectivement aux opérateurs de vendre régulièrement une partie du parc SIC/FSH aux familles désireuses d'accéder à la propriété.

Le MCC souhaite que l'on puisse garantir un logement à toute personne qui travaille et que les politiques publiques développent davantage l'offre de logements, pour que chacun puisse se loger dignement.

Enfin, une véritable politique de résorption de l'habitat insalubre et spontané (squats, cabanes) doit être mise en œuvre sans attendre. Elle pourrait se faire concomitamment avec les politiques publiques engagées pour lutter contre l'immigration, la délinquance ou l'échec scolaire par exemple...

2°) – La situation des retraités en Nouvelle Calédonie

Suite à la réforme engagée outre-mer sur l'Indemnité Temporaire de Retraite (ITR), la Nouvelle-Calédonie, à son tour, est confrontée à l'allongement de la durée de la vie, au ralentissement de la natalité mais surtout à la crise économique mondiale avec son lot de licenciements et de plans sociaux. Cela entraîne automatiquement une détérioration régulière du rapport entre salariés et pensionnés et pose à terme rapproché la question de la pérennité des régimes de retraite aussi bien du secteur privé que du secteur public.

Le MCC pense que les réformes d'ores et déjà engagées par les partenaires sociaux aussi bien pour ce qui concerne la CAFAT que la CLR, devraient permettre de tendre vers l'équilibre structurel. Elles devront être soutenues et approfondies.

Par ailleurs, il devra être fait appel à la solidarité (fonds pour les générations futures) pour assurer un minimum décent de pension aux plus démunis, et notamment aux travailleurs indépendants auxquels les accidents de la vie n'ont pas permis de se constituer une retraite.

Aussi, pour les retraités métropolitains ayant fait le choix de s'installer en Nouvelle Calédonie, il convient de les encourager en favorisant leur accueil et leur installation. Il est bien connu que ces retraités, de par leur expérience, sont des seniors bénévoles, très appréciés dans le domaine associatif (cf. juvénat lycéen Garnier) et contribuent pour une large part à l'économie locale, par le biais de la consommation mais aussi de l'investissement immobilier.

3°) – L'insertion des jeunes et la lutte contre l'insécurité

La délinquance juvénile est devenue une préoccupation majeure et le sentiment d'insécurité s'accroît. La prévention de la délinquance passe par un renforcement des politiques d'insertion à l'école, mais aussi par l'économie (jardins familiaux, régies de quartier, écoles de la deuxième chance, foyers de jeunes travailleurs), et par la création de structures semi-fermées, alternatives à la prison.

Programme politique du M.C.C.

Le MCC souhaite que soit étudiée l'idée de s'appuyer, dans ces domaines particulièrement sensibles, sur les autorités coutumières en exercice ayant de l'influence sur les familles et sur les jeunes principalement.

Cette proposition a été faite dans le cadre de la réflexion sur l'accord particulier entre Wallis et Futuna, l'Etat et la Nouvelle Calédonie, document remis aux responsables du Rassemblement UMP.

Il a été proposé en substance, la rémunération des autorités coutumières wallisiennes et futuniennes au même titre que les autorités mélanésiennes et ce, en raison du rôle incontournable et influent que peuvent jouer ces autorités en matière de lutte contre l'insécurité et la délinquance.

*

* *

IV – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DURABLE

Le MCC est conscient des difficultés conjoncturelles actuelles de l'économie mondiale et locale, et veut insister sur les questions de pouvoir d'achat, de développement économique et de gestion des finances publiques afin de tendre vers cet objectif idéal, celui d'un développement durable et d'une prospérité partagée.

1^o) - Vers une prospérité durable et partagée

- Les fruits de la croissance générés par les recettes du nickel doivent être effectivement redistribués selon une gestion raisonnée fondée sur la visibilité, la transparence et la performance. Les générations futures doivent aussi bénéficier d'un « Fonds pour les générations futures », tout comme les régimes de retraite à pérenniser ainsi que de préparer l'après-nickel.
- Les inégalités sociales sont trop importantes et une grande partie de la population rencontre de réelles difficultés de pouvoir d'achat. Les fruits de la croissance doivent être mieux répartis entre les salariés et les actionnaires. La concurrence et la transparence des prix doivent être encouragées et contrôlées. L'industrie locale a un rôle essentiel à jouer dans l'économie mais les monopoles et les rentes de situation injustifiées qui portent atteinte au pouvoir d'achat doivent être remis en cause.
- La puissance publique n'a pas vocation à se substituer à l'initiative privée mais doit créer les conditions favorables au développement et à la diversification de l'économie par une réglementation et une fiscalité adaptées, par la formation et la recherche mais aussi par l'introduction de l'Euro devenue la monnaie de référence mondiale, et par le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, et le passage de la Nouvelle-Calédonie à l'économie numérique.

L'objectif du MCC est de faire en sorte que pour les 20 prochaines années, notre modèle de développement économique et social s'efforce de répondre aux constats découlant des diagnostics effectués dans le cadre du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle Calédonie (SAD-NC) et qui sont les suivants :

- Face à une inflation galopante, la grande majorité de la population calédonienne est confrontée à un vrai problème de pouvoir d'achat. Une frange importante des ménages de la population calédonienne glisse peu à peu dans la grande précarité et l'apparition de « nouveaux pauvres » dans un territoire en expansion est inquiétante.
- Les fruits de la croissance sont très inégalement répartis.
- 20 ans après la signature des accords de Matignon, 72% de la population se trouve dans le Sud. L'exode des habitants du Nord et des Iles se poursuit, mois après mois, près des ¾ de la population réside aujourd'hui en province Sud alors que cette dernière ne bénéficie que de 50% des dotations financières allouées aux provinces.
- La question de la répartition des recettes fiscales (FIP) entre les trois provinces se pose avec plus d'acuité que jamais.

Ces tendances seront bien entendu confirmées par le recensement qui sera effectué dès cette année.

a) – Les conditions requises pour une gestion saine des finances publiques

Le MCC est partisan, tout comme le Rassemblement UMP, à ce que les finances publiques soient gérées de façon saine et efficiente tendant principalement à :

- Renforcer le rôle de contrôle des commissions du Congrès, notamment par l'organisation de débats d'orientation budgétaire, l'adaptation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF).
- Repenser le système fiscal de façon à lui rendre plus de clarté, de lisibilité et d'efficacité.
- La mise en place d'un impôt de type TVA ou une TVA sociale répondrait à ces critères et pourrait être adoptée si un consensus et une majorité se dégagent. La clé de répartition des ressources entre les différentes collectivités publiques et entre les provinces elles-mêmes doit être réexaminée pour prendre en compte la poursuite de l'exode des populations vers le Sud ainsi que les besoins croissants des communes.

La fiscalité indirecte actuelle reste encore d'une grande complexité et frise l'incohérence. Tout comme la fiscalité à l'importation qui date d'une époque où n'existait ni impôt sur le revenu, ni impôt sur les sociétés est devenue, au fil du temps, un instrument de protection des productions locales.

Il s'agira donc, de mieux encadrer les mesures de défiscalisation, plus ciblées et soumises également à des obligations de transparence et d'évaluation coût/ efficacité.

Toutes ces mesures ont un coût budgétaire, mais elles ont aussi – en ce qui concerne les protections de marché – un impact sur le coût de la vie et donc sur le pouvoir d'achat.

b) - Le pouvoir d'achat :

Le pouvoir d'achat est au cœur des préoccupations des calédoniens et le MCC ne fait pas exception à la règle en le mettant au cœur de son programme politique.

La Nouvelle-Calédonie connaît depuis 1999 un taux de croissance annuel moyen proche de 4% largement supérieur à celui de la métropole et de l'Europe. Notre Produit Intérieur Brut (P.I.B) par habitant, et donc notre niveau de vie, est aujourd'hui comparable à celui de la métropole, et il est supérieur par exemple à celui de la Nouvelle-Zélande. Et le nombre de chômeurs baisse de manière régulière depuis 2002.

Or, si le salaire Minimum Garanti (SMG) a fortement progressé ces 5 dernières années, il n'en va pas de même du salaire moyen apparent dans le secteur marchand dont la croissance a été faible. Il s'agira donc de créer l'assurance « salaire et retour à l'emploi » et de faire évoluer le SMG à 150 000 XPF, plus protectrice, plus incitative au retour à l'emploi.

Les inégalités entre les ménages les plus riches et les ménages les plus pauvres sont trop élevées, bien supérieures par exemple à ce qu'elles sont en métropole.

Le Rassemblement UMP propose donc de résoudre cette équation : inégalités de revenus et pouvoir d'achat. Il en va à terme de la cohésion sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Programme politique du M.C.C.

En complément des pistes qui ont été évoquées à l'occasion des conventions du Rassemblement UMP, il y a lieu d'approfondir et de permettre l'augmentation durable de tous les salaires en rompant avec la politique de partage du travail et en mettant en œuvre une politique de compétitivité de nos entreprises et d'enrichissement de la substance de notre économie. Le MCC pense qu'il s'agira de :

- permettre à ceux qui veulent travailler plus pour gagner davantage de le faire, en donnant plus de liberté aux entreprises et aux salariés pour négocier des heures supplémentaires.
- exonérer les heures supplémentaires de charges sociales et fiscales, pour créer un choc en faveur des revenus du travail.
- permettre aux fonctionnaires du cadre territorial qui le souhaitent de travailler plus que 35 heures pour gagner plus, exonérer de charges sociales et fiscales les heures supplémentaires ainsi effectuées, comme pour les salariés du secteur privé.
- réserver la poursuite de la politique d'allègement des charges sociales aux branches professionnelles qui font évoluer leurs grilles de salaires.

Ce qu'ont à faire les pouvoirs publics, c'est de créer un climat favorable à l'initiative privée et au développement économique :

- en apportant la stabilité politique, la paix civile et l'ordre public,
- en introduisant l'Euro devenue la monnaie de référence au niveau mondial qui inspire la confiance des investisseurs et qui atténue les effets des chocs pétrolier et alimentaire,
- en favorisant le dialogue social,
- en adaptant la fiscalité et le système social aux besoins d'une économie moderne et solidaire,
- en favorisant l'élévation du niveau d'éducation et de formation.

Pour le MCC, la stratégie de développement durable doit nécessairement s'adresser aux secteurs classiques du développement : la pêche, l'agriculture et l'élevage, l'artisanat et le tourisme. S'agissant de secteurs potentiellement générateurs d'emplois, la Nouvelle Calédonie créera, dans le respect des modes de vie, les conditions favorables à une transition souple d'une économie de subsistance à une économie marchande.

2°) – La question de l'emploi local :

Le MCC pense qu'il faut éviter de trop lier l'emploi local à la notion de citoyenneté, car les enjeux ne sont pas les mêmes et les risques de politisation sont grandes.

Or, la question de l'emploi local qui fait débat actuellement, portée par des comités et collectifs de défense, est une mesure protectionniste qui n'a pas son avenir, compte tenu de la crise mondiale qui recommande au contraire, l'ouverture.

Le MCC pense qu'il est primordial d'imaginer plutôt des mécanismes qui prévoient que, à compétence égale, préférence locale et emploi réservé sur des postes largement pourvus localement. Pour cela, il convient de :

Programme politique du M.C.C.

- Atteindre le plein emploi par une politique d'encouragement et d'incitation au travail de tous, car l'activité des uns crée le travail des autres.
- Réformer la formation professionnelle pour permettre à chacun de changer de secteur d'activité, de métier.
- Créer des programmes spéciaux de retour à l'emploi pour les publics qui ont des difficultés particulières (mères isolées, seniors, travailleurs non qualifiés, salariés dans des bassins soumis à d'importantes restructurations...).
- Augmenter le degré de qualification de nos emplois par une politique d'éducation, de formation professionnelle et de validation des acquis de l'expérience.

Par ailleurs, le MCC souhaite que dans le cadre des emplois directs générés dans le cadre de la construction des grands projets métallurgiques, l'on fasse prioritairement appel aux calédoniens, puis aux autres français de la zone comme la Polynésie Française, Wallis et Futuna et enfin aux français des départements et territoires d'outre-mer de l'hexagone.

3°) – Relancer l'économie locale par des actions en faveur des entreprises :

Les mesures prises pour faire face aux effets de la crise économique mondiale tant du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie que de la part du Gouvernement Fillon, tendent à répondre, avec plus de 20 milliards XPF de commande publique, aux effets induits d'une crise qui commence à se faire ressentir, à commencer par le secteur minier.

Néanmoins, pour relancer l'économie calédonienne et parer à une récession éventuelle, le MCC pense que des mesures exceptionnelles doivent impérativement être mises en place en liaison avec le MEDEF et notamment :

- Accorder la caution du Gouvernement de la Nouvelle Calédonie à tous ceux qui ont un projet professionnel cohérent qui veulent prendre des initiatives et qui sont prêts à prendre des risques pour créer des richesses, de l'activité, de la croissance, mais qui ne parviennent pas à accéder au crédit.
- Réduire les impôts et exonérer partiellement les charges qui pèsent sur les entreprises locales.
- Permettre une déduction conséquente du revenu imposable de tout investissement en fonds propres dans une jeune entreprise.
- Garantir et mettre en œuvre le principe de préférence communautaire pour permettre à nos entreprises de consolider leurs positions avant de se lancer dans la conquête de marchés extérieurs.

4°) – Le secteur du tourisme à développer :

La proposition à faire à la Province Nord pour y développer le tourisme est, semble t-il, de proposer du nickel contre des touristes chinois. En Nouvelle Calédonie, nous avons du nickel mais nous n'avons pas de touristes. La Corée du Sud a besoin de notre nickel et elle a une population nombreuse et qui aspire à voyager. Ce serait, au moins, un effet direct et immédiat pour nos populations qui risquent d'attendre longtemps d'hypothétiques dividendes, dont il est à craindre que nous ne voyions jamais la couleur.

Le MCC pense donc qu'il convient de :

- développer un tourisme dit « de familles » et permettre l'application de tarifs accessibles aux familles nécessiteuses qui désirent découvrir la Nouvelle Calédonie.
- coordonner les différentes interventions de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de tourisme.
- aider les communes touristiques à s'équiper pour accueillir les personnes handicapées.
- développer une politique ambitieuse en faveur du tourisme vert, dans les tribus associant l'Etat, les collectivités locales et les investisseurs privés.

*
* *

V – LA CULTURE ET LA QUESTION IDENTITAIRE

1°) – La culture et la sauvegarde des traditions

Les différentes communautés vivant en Nouvelle Calédonie ont naturellement le droit à préserver leur culture d'origine et perpétuer leurs coutumes dans le respect de leurs traditions respectives. La constitution cosmopolite de la société calédonienne, agrémentée de cultures et d'origines diverses, rend la société calédonienne plurielle et riche d'une diversité culturelle.

Ainsi, cette pluralité de couleurs et de cultures rhizomes donne à la Nouvelle Calédonie cette ouverture d'esprit et cette richesse culturelle et métissée, pour la construction d'un destin commun, idée d'une société colorée où les hommes et les femmes conçoivent la vie ensemble dans le partage.

C'est pourquoi le MCC persiste à croire que les travaux de réflexion qui ont eu lieu et qui ont consisté pour une large part à revenir sur les paroles d'hier et d'aujourd'hui, n'ont pas encore tout révélé, et de manière précise, sur les contours de la parole de demain, c'est-à-dire celle qui doit être scellée sur le respect de la parole donnée.

- Cette parole de demain qui, selon le MCC, doit avoir comme cadre de référence et pour chaque communauté vivant en Nouvelle Calédonie, une sorte de « charte culturelle », une contribution destinée à la construction du destin commun prévu par les signataires de l'accord de Nouméa. Pour ce faire, chaque communauté devra recenser et identifier tous les éléments constitutifs de l'identité propre à l'ethnie d'origine et ce, en comparaison du contexte dans lequel elle évolue.

Ce travail à faire sur le passé et la tradition n'est pas chose aisée bien au contraire.

- Chaque communauté devrait posséder un « centre culturel » à l'instar des communautés polynésiennes et vietnamienne (une salle polyvalente autour d'une salle de spectacle, médiathèque, centre de documentation, musée, salle d'exposition, ateliers d'expression), espace adéquat et adapté destiné à mettre en valeur les richesses patrimoniales ancestrales et permettre l'expression artistique propre à chaque culture, lieu permanent d'expression et de recherche/création où des jeunes pourraient être formés et innover.

Aussi, chaque communauté devra se pencher sur son organisation coutumière de manière à mieux la structurer et convenir d'une rémunération.

2°) - La question de l'identité culturelle

Le MCC considère que cette question d'identité est liée à celle des origines familiales et coutumières, dont la portée doit évoluer dans la fidélité aux valeurs de tolérance, de respect, de partage et de responsabilité.

Mais en même temps nous affirmons que l'on peut se rassembler autour de ce qui est essentiel sans forcément se ressembler. C'est la force de la République, c'est l'honneur de la France de permettre l'unité sans exiger l'uniformité.

Programme politique du M.C.C.

Les signes identitaires pour une communauté de destin, tel est l'objectif que le MCC s'est fixé en participant au groupe de travail chargé des aspects identitaires que doivent revêtir nos symboles communs.

*
* *

VII – LA COOPERATION AVEC LES COLLECTIVITES FRANCAISES DU PACIFIQUE

A) – L'accord particulier avec Wallis et Futuna

L'accord particulier destiné à aider Wallis et Futuna dans sa recherche de débouchés et contribuer ainsi à son développement économique a fait l'objet d'une signature précipitée en mars 2009.

Le MCC considère cette initiative de l'actuel président du Gouvernement comme une manœuvre électorale destinée à s'attribuer les bonnes grâces de la communauté wallisienne et futunienne de la Nouvelle Calédonie.

Le contenu de cet accord ne satisfait aucunement le MCC puisque les actions constitutives de cet accord, ne prennent pas du tout en compte la situation des wallisiens et des futuniens résidant en Nouvelle Calédonie, notamment des autorités coutumières actuelles et se limitent à quelques actions sans importance dont la portée n'a aucune incidence sur le développement économique de l'archipel.

Le MCC souhaite qu'un **avenant** à cet accord particulier puisse être signé et que toutes les actions contenues dans la contribution remise au Rassemblement UMP en novembre 2008 puissent trouver pleinement leur application effective.

Le MCC porte toute sa confiance au Rassemblement UMP afin que ce dossier puisse être revu et négocié, le moment opportun, en tenant compte des éléments soulevés par le MCC dans le cadre de sa contribution à la réflexion sur cet accord.

La contribution du MCC

Les dispositions de l'accord de Nouméa du 5 mai 1998 et de la loi organique du 19 mars 1999 de la Nouvelle Calédonie, avaient prévu la mise en place d'un « accord particulier » entre l'Etat, la Nouvelle Calédonie et le territoire des îles Wallis et Futuna (art. 225).

Cet accord particulier fut signé le 1^{er} décembre 2003 au ministère de l'outre-mer et les modalités de son application effective ont bien été définies, mais n'ont toujours pas été mises en œuvre depuis, à commencer par la commission de suivi de l'accord, chargée de la préparation des dossiers.

M. Victor BRIAL, président de l'Assemblée Territoriale s'est donc déplacé dernièrement en Nouvelle Calédonie, le 12 février 2009, pour y rencontrer M. Harold MARTIN, président du Gouvernement ainsi que le représentant du haut-commissaire, afin de relancer ce dossier.

Or, dans le cadre de cet accord particulier, les mesures nécessaires au développement économique, social et culturel de la collectivité de Wallis et Futuna militent en faveur d'un plan de rattrapage qui doit se faire concomitamment avec l'engagement financier de l'Etat.

Ainsi, l'accompagnement de l'Etat permettra aux deux collectivités locales concernées, de gérer bilatéralement les politiques publiques liées à l'emploi et à l'immigration, à mieux définir les contours mais également à améliorer les conditions de séjour des originaires de ces îles résidant en Nouvelle Calédonie depuis des générations.

Programme politique du M.C.C.

C'est donc dans ce contexte particulier qu'il convient de redéfinir les contours de ce dossier majeur, par la mise en place de structures innovantes, destinées à améliorer les relations entre les communautés vivant sur le sol calédonien, mais aussi pour aider le territoire de Wallis et Futuna à mieux assumer les nouvelles problématiques liées au changement statutaire de la Nouvelle-Calédonie.

* *

L'histoire politique et administrative de Wallis et Futuna est étroitement liée à celle de la Nouvelle Calédonie. Ainsi et par le passé, les autorités politiques de Nouvelle-Calédonie avaient fait appel aux ressortissants du territoire de Wallis et Futuna, pour pallier un déficit de main d'œuvre locale, suite aux événements d'Indochine qui ont vu le retour de la plupart de ces travailleurs immigrés dans leur pays d'origine.

Aujourd'hui, cette collectivité française d'outre-mer, voisine de 2500 km de la Nouvelle Calédonie, est en grande difficulté, par l'absence totale de développement économique, laissant ainsi une jeunesse sans perspective réelle d'avenir.

En conséquence, tout le monde s'accorde à solliciter ardemment l'aide et la solidarité de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de cet accord particulier, afin de rechercher des solutions adaptées, susceptibles de redonner espoir à une jeunesse qui, en désespoir de cause émigre massivement vers la métropole mais aussi et surtout vers la Nouvelle-Calédonie.

Que peuvent apporter la Nouvelle-Calédonie et l'Etat dans la mise en œuvre de cet accord ? :

1°) – L'aide au développement économique de Wallis et Futuna :

L'absence des partis politiques wallisiens et futuniens parmi les signataires de l'accord de Nouméa constitue à elle seule, la preuve que la communauté a été exclue politiquement et économiquement des partenaires indispensables à la construction de ce pays.

Aussi, la stricte application des dispositifs de cet accord de Nouméa par les politiques, les institutions du territoire et de l'Etat, dans un objectif de rééquilibrage en faveur du mélanésien, contribue inéluctablement à fausser la donne pour ce qui est de la communauté wallisienne et futunienne, et à le marginaliser de plus en plus.

Il n'est donc pas surprenant de voir que la communauté rencontre d'énormes difficultés à intégrer le système économique marchand, et en particulier dans les domaines de l'emploi, de la création d'entreprises et par voie de conséquence en matière de pouvoir d'achat.

En relation avec les provinces de Nouvelle-Calédonie, compétentes en matière de développement économique, il serait souhaitable d'étudier les filières et les secteurs d'activité à développer dans le cadre de cet accord.

La Nouvelle Calédonie connaît un contexte favorable au niveau de sa croissance économique, ce qui lui permet d'intervenir dans les domaines les plus divers. Or, si l'immigration des wallisiens et futuniens reste encore très soutenue, c'est parce que les conditions requises pour favoriser un développement économique,

Programme politique du M.C.C.

localement, ne sont pas réunies. Il s'agit donc de proposer des actions émergentes et notamment :

- La mise en place d'un plan de rattrapage, par le biais d'une convention de développement, tripartite, pour la période 2010-2014 dont les contributions budgétaires respectives financeront les opérations de rééquilibrage nécessaire de la collectivité par rapport aux îles françaises du pacifique d'une part, mais surtout entre l'île de Futuna par rapport à Wallis.
- L'aide aux investissements avec une incitation des entreprises calédoniennes à s'installer voire à investir à Wallis et Futuna, dans le but de faire bénéficier la collectivité des expériences réussies en matière de productions locales et de nouvelles technologies. L'objectif étant de favoriser la création d'emplois et fixer ainsi, à terme, les populations.
- L'aide à apporter en matière d'institution bancaire avec l'installation d'un organisme bancaire supplémentaire sur le territoire, en plus de la seule banque sur place, la Banque de Wallis et Futuna (BWF), filiale de la BNP PARIBAS. L'objectif étant d'éviter une évasion des comptes bancaires au profit des banques de Nouvelle Calédonie, plus à même d'offrir des prêts et donc à domicilier les salaires chez elles.
- L'aide à la création à Wallis d'un observatoire des prix et des revenus, à l'identique de celui qui sera fait pour la Nouvelle Calédonie. L'objectif étant là aussi, de mettre en réseau les renseignements nécessaires des produits à l'import, à partager, de manière à lutter efficacement contre la vie chère et à prévenir les augmentations inconsidérées des prix à la consommation.
- La mise au point d'un schéma des transports aérien et maritime entre les deux territoires permettant une desserte plus fluide et plus concurrentielle qui permettra de réduire les tarifs proposés aux usagers. Ainsi, l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna devront absolument coopérer pour réussir.
- La défiscalisation à envisager en fonction de certains échanges et des filières à développer localement : tous les produits fabriqués en Nouvelle-Calédonie et exportés à Wallis et Futuna subiraient le système TVA (récupération finale de la taxe) et inversement le cas échéant.
- Enfin, et pour les besoins de la construction des 2 usines métallurgiques du sud et nord (Goro Nickel et Koniambo SAS), il serait opportun dans le cadre de l'élaboration des lois du pays permettant la préservation de l'emploi local aux citoyens calédoniens, qu'une préférence soit donnée prioritairement, lors de la recherche de main d'œuvre disponible sur les marchés extérieurs, aux ressortissants des territoires français de Wallis et Futuna et de la Polynésie Française.

2°) – L'aide pour faciliter les conditions et la formation de la jeunesse :

L'absence d'infrastructures de formation suffisantes tant à Wallis qu'à Futuna génère inéluctablement une immigration importante en Nouvelle Calédonie pour des motifs scolaires ou pour formations diverses, au profit des établissements secondaires et professionnels qui relèvent soit du public ou du privé (DDEC) ou soit de l'enseignement supérieur. Cette immigration n'est pas sans conséquence tant pour les institutions que pour les familles d'accueil en matière de prise en charge.

Ainsi, il paraît indispensable qu'une aide voire un accompagnement de la Nouvelle Calédonie soit orienté vers des actions concrètes de soutien permettant :

- La mise en place d'un lycée d'enseignement professionnel (LEP) à Futuna par souci d'équilibre, car il existe un lycée d'enseignement général à Wallis. Cette initiative permettrait au territoire de mieux appréhender les formations à dispenser localement ou à l'extérieur en fonction des débouchés.
- Un appui pour la mise en place du GSMA sur le territoire, permettant ainsi de renforcer la politique d'insertion et de pouvoir, là encore, raisonner en partenariat avec le GSMA de Nouvelle Calédonie, pour des échanges d'expérience et des compléments de formation.
- La mise en place au niveau du lycée de Mata'Utu de classes préparatoires permettant aux élèves qui veulent réussir l'accès aux grandes écoles. L'expérience éprouvée et réussie de la Nouvelle Calédonie en la matière, pourrait constituer un début de partenariat ou de conventionnement avec la collectivité afin que les jeunes de Wallis et Futuna puissent avoir toutes les chances pour réussir.
- La mise en place d'une filière d'étude supérieure de l'Université de Nouvelle Calédonie (UNC) à Wallis. L'objectif étant de délocaliser une filière d'étude afin de constituer une annexe de l'UNC à Wallis et Futuna. Ce qui permettrait à cette collectivité de s'ériger en pôle d'excellence ou d'attractivité sur un secteur spécifique comme le domaine de l'énergie renouvelable ou de l'environnement par exemple.
- L'amélioration des conditions de vie des étudiants et stagiaires en Nouvelle Calédonie, par la création d'un foyer d'accueil, à l'identique de ce qui a été fait pour les jeunes ni-vanuatu. Aussi, dans le cadre de la construction du campus universitaire de Nouville, il conviendrait de faciliter la réservation des chambres destinées aux étudiants du territoire.
- Une convention de coopération et d'appui à instaurer avec l'Institut de Développement des Compétences de Nouvelle Calédonie (IDC-NC) afin d'aider la collectivité dans le placement des jeunes et le choix des formations à privilégier.
- Enfin, une aide financière et logistique conséquente de la part de l'Etat pour la création, sur place, d'un juvénat lycéen à l'identique de l'expérience réussie du Juvénat Garnier.

3°) - Les services de l'Etat présents en Nouvelle Calédonie :

Dans le cadre des transferts de compétences, certains services d'Etat présents en Nouvelle Calédonie doivent redéfinir leurs missions par rapport à Wallis et Futuna. Les transferts de charge doivent impérativement s'accompagner des transferts de moyens.

Certains services d'Etat ont déjà fait l'objet d'un transfert partiel voire d'une création, il s'agit notamment :

- du service de l'aviation civile spécifique à Wallis et Futuna, indépendant de celui de la Nouvelle Calédonie, créé par arrêté interministériel du 12 juillet 2006.
- de la compagnie de gendarmerie en remplacement du détachement, créée par arrêté du Ministère de la Défense du 22 novembre 2005.
- de la toute nouvelle section chargée des affaires sanitaires et sociales au sein du service de l'inspection du travail et des affaires sociales (SITAS), créée par délibération de l'assemblée territoriale n°22/AT/2006 du 2 août 2006. Cependant, la promesse du Ministère de la santé et des solidarités d'affecter un inspecteur des affaires sanitaires et sociales reste toujours d'actualité, puisque rien n'a été fait à ce jour.

D'autres services d'Etat doivent, en revanche, faire l'objet d'une programmation et d'un transfert dans le cadre de cet accord, il s'agit :

- du service de la police aux frontières (PAF) à Wallis et Futuna, avec un redéploiement conséquent des agents de la garde territoriale préalablement formés.
- d'un service des affaires maritimes en vue de la mise en œuvre du port de commerce.
- d'un service des phares et balises.
- au regard des politiques publiques orientées les énergies renouvelables dont les programmations européennes sont en cours de discussion, il est important que des agences spécialisées comme l'ADEME, la DAVAR puissent s'installer sur le territoire des îles Wallis et Futuna
- d'un service traitant les prérogatives et les compétences dévolues en métropole à la DRIRE et en Nouvelle Calédonie à la DIMENC
- il apparaît néanmoins indispensable d'envisager, à brève échéance, la création d'un service d'Etat, en charge des missions assurées habituellement par la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) et la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS), ainsi que le préconise le rapport de l'IGAS à la suite de sa mission de novembre 2003.

Les enjeux de cet Accord pour les wallisiens et les futuniens de la Nouvelle Calédonie :

Une frange importante de la communauté constituée par les jeunes de la 4^{ème} génération (entre 1970 et 1990) ne parle pas du tout ou sinon très mal la langue wallisienne et futunienne.

Au sein des familles, certains parents ont depuis longtemps démissionné de leur rôle de « dépositaires » des traditions et ont finalement laissé aux enfants, la liberté pleine et entière de choisir le modèle à leur convenance. C'est de plus en plus la tendance aujourd'hui. L'apparition de ces nouveaux comportements vient en opposition complète avec l'organisation sociale mise en place par les aînés.

C'est la raison pour laquelle, la communauté, pour sauvegarder la culture ancestrale, l'identité culturelle polynésienne, a finalement résisté aux changements et a reproduit localement les structures et les pratiques coutumières.

De culture océanienne proche de la culture mélanésienne, la culture wallisienne et futunienne en Nouvelle-Calédonie se limite actuellement au folklore et elle est totalement ignorée, ce qui peut expliquer, en partie, l'incessante quête identitaire de la communauté.

1°) – Quête identitaire des wallisiens et futuniens vivant en Nouvelle Calédonie :

L'Accord de Nouméa, tout en reconnaissant une place prioritaire à la culture kanak, confirme et d'une manière solennelle, avec la notion de destin commun, l'existence des autres communautés qui se sont établies en Nouvelle-Calédonie et qui ont contribué à la construction de ce pays.

La communauté vit l'accord de Nouméa comme une injustice car, même si elle adhère à l'idée, que l'identité kanak est au centre du dispositif, elle ne comprend pas, qu'il n'y ait eu aucune disposition particulière prévue pour la culture des minorités ethniques dites « minorités visibles ».

Aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie, la population originaire de Wallis et Futuna est estimée entre 25 000 et 30 000 individus dont un pourcentage important de jeunes qui ne pratiquent plus leur langue maternelle. Or, il est bien connu qu'un peuple qui ne parle plus sa langue d'origine est appelé à perdre peu à peu ses repères culturels et une part importante de son patrimoine identitaire.

Néanmoins, sur le plan juridique, les wallisiens et futuniens immigrant en Nouvelle-Calédonie conservent toujours leur statut de droit particulier, tout comme les kanaks (cf. article 75 de la Constitution de la République Française : « Les citoyens de la République qui n'ont pas le statut civil de droit commun seul visé à l'article 34, conservent leur statut personnel tant qu'ils n'y ont pas renoncé »).

Cependant, une pratique administrative s'est installée au fil des années et qui a consisté, dans les faits, à imposer aux wallisiens et futuniens concernés le statut de droit commun sans qu'on leur laisse réellement la possibilité de choix entre les deux statuts.

C'est pourquoi, les wallisiens et futuniens de Nouvelle-Calédonie sollicitent ardemment la reconnaissance, par les institutions calédoniennes, de leur organisation coutumière.

Pour cela, la communauté doit être en mesure de s'insérer dans l'organisation sociale calédonienne sans pour autant oublier les valeurs fondamentales qui découlent de l'identité d'origine. Ainsi, en faisant une place à son identité : statut civil particulier notamment par la reconnaissance de son organisation sociale et traditionnelle en Nouvelle-Calédonie, laquelle est appelée à jouer un rôle social important auprès des collectivités locales.

Il est donc indispensable de procéder, sans attendre, dans le cadre de cet accord à :

a) - L'apprentissage de la langue et de la culture wallisienne et futunienne en Nouvelle Calédonie :

L'apprentissage de la langue wallisienne et futunienne est un élément fondamental alors qu'il demeure un élément essentiel de la culture ainsi qu'un atout pour lutter contre l'échec scolaire. L'objectif étant de mettre en place des cours d'initiation et d'apprentissage des langues vernaculaires.

Les langues wallisiennes et futuniennes devraient être enseignées dans les écoles maternelles de Nouvelle-Calédonie qui en font la demande. Cette formation pourrait entrer dans le cadre d'une convention signée des deux territoires, impliquant étroitement le Vice-Rectorat de Wallis et Futuna.

Le fondement de cette requête sur l'apprentissage de la langue repose sur les orientations prises lors du Congrès de Versailles qui a reconnu et inscrit dans la Constitution l'enseignement des langues régionales aussi bien en métropole qu'en outremer : (article 75 -1 de la Constitution française « les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France».)

Enfin, la communauté wallisienne et futunienne dans sa quête identitaire à travers l'apprentissage de la langue et de sa culture souhaite vivement que le foyer wallisien et futunien à Magenta (Nouméa) devienne le lieu privilégié de rassemblement de la communauté où s'exercera l'enseignement de la culture wallisienne et futunienne.

Pour cela, il convient d'accompagner financièrement l'actuelle organisation du foyer wallisien et futunien, de faire évoluer son statut actuel vers celui et à l'identique de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK), tant dans le fonctionnement que dans le cadre des investissements à réaliser au titre notamment des travaux d'agrandissement et de mise en conformité.

Cette mesure permettra ainsi de pérenniser une source de financement dont a tant besoin l'association gestionnaire.

Un projet plus ambitieux sur l'octroi, à titre gratuit, d'un terrain dédié à la communauté en dehors de l'agglomération, mérite que les bases d'une première discussion soient décidées entre les différentes autorités : Province sud, Territoire, Sénat coutumier et commune concernée.

b) – la reconnaissance et la légitimité de l'organisation coutumière :

L'organisation coutumière de la communauté wallisienne et futunienne en Nouvelle Calédonie date effectivement de 1967, date à laquelle, une structuration officieuse a été instaurée avec l'aide du père Sagato IAU et avec l'aval des autorités coutumières de Wallis et Futuna.

Lorsque les « anciens » sont arrivés en Nouvelle-Calédonie, ils ont aussitôt mis en place une structure coutumière similaire à celle existante à Wallis et Futuna. Ils ont reproduit le même schéma d'organisation avec des présidents représentant les Faipule des trois districts de Wallis : MUA – HAHAKE – HIHIFO. Ces présidents sont aidés par des responsables de villages appelés « Kaifenua »;

Il en est de même pour les futuniens, les deux districts de ALO et de SIGAVE sont représentés par des présidents et secondés dans leur travail par des chefs de village appelés « Komite ».

Programme politique du M.C.C.

Ainsi, la communauté a souhaité, au fil du temps, une évolution conforme à l'organisation sociale et traditionnelle des îles d'origine. Des comités informels ont ainsi été créés : comité de Hahake, etc.

Cette organisation n'est pas officiellement reconnue en Nouvelle-Calédonie, ni par les instances coutumières mélanésiennes, ni par le gouvernement, ni par le congrès, ni par l'Etat.

L'objectif est donc la reconnaissance effective de l'organisation coutumière par toutes les instances politiques, administratives et coutumières de la Nouvelle-Calédonie et sa légitimité à exercer les pouvoirs traditionnels tendant à asseoir leur autorité auprès de la communauté pour résoudre des problèmes récurrents de délinquance par exemple.

Or, ce qu'attend la communauté wallisienne et futunienne, c'est une participation effective des « représentants » coutumiers à la construction du destin commun, à la vie de la cité, aux règlements des problèmes de la vie quotidienne.

Le rôle prépondérant de ces autorités coutumières serait, sans conteste, bénéfique tant pour les collectivités locales et notamment les communes.

C'est pourquoi et pour une plus grande transparence, il est important d'envisager d'intégrer tous les responsables coutumiers wallisiens et futuniens dans le même cadre d'emploi que les autorités coutumières mélanésiennes et qu'ils soient pris en charge financièrement et gérés par la direction des affaires culturelles et coutumières (DACCNC) relevant du Gouvernement.

Une étude financière doit être conduite par la même direction aux fins d'évaluer le coût et son impact financier.

2°) - Réorganisation de la délégation de Wallis et Futuna :

L'organisation actuelle de la délégation de Wallis et Futuna n'est pas fonctionnelle, car elle est destinée uniquement à la prise en compte de l'état-civil des ressortissants du statut particulier et à la gestion courante des élèves boursiers.

Ses missions ne sont pas clairement définies et son organisation n'est plus en phase avec l'évolution statutaire de la Nouvelle-Calédonie.

Il est donc aujourd'hui indispensable que le rôle, les missions et les prérogatives administratives de cette délégation soient redéfinies dans le cadre de cet accord particulier.

Rattachée au Haut-commissariat de la République, cette délégation pourrait à l'avenir être gérée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

En effet, dans le cadre du transfert de compétences du droit civil et des règles de l'état-civil de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie en 2009 (articles 21.III et 26 de la loi organique 99-209 du 19 mars 1999), la Nouvelle-Calédonie pourrait instaurer et gérer, au sein du service des affaires culturelles et coutumières, un bureau d'état-civil pour les citoyens wallisiens et futuniens de droit particulier, résidant en Nouvelle-Calédonie tout comme pour ceux de passage (EVASAN ou en vacances par exemple).

*

* *

Programme politique du M.C.C.

Ce qu'il faut absolument savoir dans le cadre de cet accord particulier, c'est que la collectivité des îles Wallis et Futuna a accédé au statut de territoire d'outre-mer en 1961 après avoir été sous protectorat de la France pendant plus de 70 ans ; il partage avec les archipels voisins de Polynésie des structures sociales traditionnelles similaires.

Wallis et Futuna doit ainsi relever le double défi de l'émancipation de son peuple aux traditions fortement marquées en même temps que celui du développement durable, dans un contexte marqué par des contraintes fortes et des potentialités réduites.

En effet le territoire doit faire face à de nombreux handicaps liés à la conjonction de la « double insularité », de la petite taille, de l'isolement, de l'exposition aux risques naturels et enfin d'un relief accidenté (dans le cas de Futuna), tandis que les ressources naturelles sont à la fois rares (cas de l'eau) et fragiles.

A présent la collectivité de Wallis et Futuna doit sa survie et avant tout sa sécurité alimentaire aux transferts financiers provenant de l'extérieur, essentiellement de la France métropolitaine. La majorité des besoins sont couverts par l'importation en provenance de l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie et la France principalement.

Les conditions de réussite de l'application de cet accord particulier dépendront de la volonté de chaque partenaire d'aboutir en se situant au-delà des contingences politiques partisans.

La conjoncture économique difficile de la collectivité des îles Wallis et Futuna, et les mesures financières mises en œuvre par le Gouvernement FILLON pour y faire face, à travers notamment le fonds exceptionnel d'investissement (plan de relance outre-mer) et les actions de la LODEOM, militent en faveur d'un plan de rattrapage sur 10 ans, par le biais d'une convention de développement, tripartite, pour la période 2010-2020.

B) – Le partenariat avec la Polynésie Française

Au même titre que pour Wallis et Futuna, le MCC est d'avis pour qu'un accord de coopération bilatérale puisse être discuté et signé avec la Polynésie Française et qui pourrait effectivement porter sur des échanges de savoir-faire et de compétences.

Par exemple, le projet consistant en la mise en place du câble sous-marin et son cofinancement pourrait être le début d'une relation économique basée sur le principe du « gagnant-gagnant », tant pour les entreprises de la Polynésie Française que pour celles de la Nouvelle Calédonie.

Effectivement, sur le plan économique, il y a un fort attrait de la Nouvelle-Calédonie, pays en pleine expansion économique et où des capitaux polynésiens y sont investis. A l'inverse, des calédoniens investissent en Polynésie dans l'hôtellerie.

L'objectif de cet accord de coopération bilatérale est d'instaurer une entraide dans les moments de conjonctures difficiles afin de pallier les problèmes inhérents au chômage, à la vie chère et au pouvoir d'achat.

Le MCC pense que dans le cadre de cet accord bilatéral, il convient d'innover et pourquoi ne pas faire une défiscalisation locale pour investir dans un autre pays ? On pourrait d'ailleurs imaginer une défiscalisation des capitaux polynésiens venant s'investir en Nouvelle Calédonie, à l'image des capitaux métropolitains.

Programme politique du M.C.C.

Face à la crise mondiale, l'économie ne va pas fort en Polynésie Française - une tendance entraînant une augmentation du nombre de chômeurs, et en attendant une situation meilleure, pourquoi ne pas organiser ce flux de travailleurs (afin de répondre aux offres calédoniennes) ?

Naturellement, les gens vont vers les lieux où il y a du travail. La Polynésie Française et la Nouvelle-Calédonie sont deux pays de la République, c'est une chance, alors pourquoi ne pas concevoir des accords ?

*

* *

CONCLUSION

Ainsi, le programme politique du MCC que nous venons de présenter est assez simple et son imbrication dans un programme commun et sa complémentarité avec celui du Rassemblement UMP, ne peut que ressortir enrichi de cette expérience et de ce partenariat.

Le MCC tient, à travers la présentation de son programme de travail, à préciser sa rupture avec le mode de fonctionnement du passé où à l'occasion de coalition politique, le MCC se contentait à chaque fois des orientations définies par les autres.

Désormais, le MCC tient à faire des propositions allant dans le sens d'une contribution au programme commun à définir avec le Rassemblement UMP dans le cadre des élections provinciales prochaines.

Effectivement le MCC est né d'une utopie. Cette volonté des personnes anciennement Rassemblement Démocratique Océanien (RDO) impliquées dans la grande famille politique indépendantiste et qui ont décidé à un moment de leur parcours politique de converger vers des valeurs républicaines, en récusant l'indépendance et laisser la place à une Nouvelle Calédonie dans la France.

*

* *